

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 avril 2025 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin situé au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absente : Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. L'ancien directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 03. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024 (176.1 C.M.)
 - 6.2. Refinancement par billets d'un emprunt relatif à l'acquisition d'un camion de déneigement (Inter 2018)
 - 6.3. Utilisation de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés
 - 6.4. Embauche à la direction générale (directeur général et greffier-trésorier)
 - 6.5. Nomination des représentants auprès de diverses institutions
 - 6.6. Entente avec la MRC de La Matanie pour la fourniture de services administratifs
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Adoption du rapport annuel 2024 relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie
 - 7.2. Modification de l'entente du SRSI – Résiliation en cas de déclaration de compétence par la MRC
 - 7.3. Orientation dans le domaine de la protection incendie (résolution d'intention)
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Entretien des aménagements paysagers
 - 10.2. Libération d'une retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2022
 - 10.3. Libération d'une retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2023
 - 10.4. Libération d'une retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2024
 - 10.5. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2025
 - 10.6. Suspension temporaire du programme RénoRégion de la SHQ
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du 1^{er} budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée
 - 11.2. Établissement des modalités relatives à l'implantation du camp de jour pour l'été 2025

11.3. Mandat d'architecture pour l'amélioration de l'accès au Centre communautaire Gabriel-Raymond

12. **Suivi de la dernière période de questions**

13. **Divers**

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

2025-051 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 avril 2025 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2025-052 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars dernier à 19h;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 à 19h tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2025-053 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MARS 2025

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2025;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mars 2025 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	110 771.74	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502580 au #502609)	31 304.32	\$
Total des comptes	142 076.06	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Alain Thibault

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée à ce moment-ci.

6.1. *Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024 (176.1 C.M.)*

2025-054 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2024

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe en vertu de l'article 176,1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public a été donné le 6 mars dernier afin d'informer les citoyens du dépôt de ces rapports;

Considérant que l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales est de 104 392 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 et que l'excédent de fonctionnement non affecté accumulé est de 205 395 \$ à la même date;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'officialiser le dépôt des rapports pour l'exercice financier 2024 tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *Refinancement par billets d'un emprunt relatif à l'acquisition d'un camion de déneigement (Inter 2018)*

2025-055 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 183 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 AVRIL 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Baie des Sables souhaite emprunter par billets pour un montant total de 183 000 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Montant
2019-07	183 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-07, la Municipalité de Baie des Sables souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1) les billets seront datés du 14 avril 2025;
- 2) les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
- 3) les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
- 4) les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Capital
2026	9 300 \$
2027	9 700 \$
2028	10 000 \$
2029	10 400 \$

2030	10 800 \$ (à payer en 2030)
2030	132 800 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Utilisation de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés*

2025-056 UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables doit refinancer le solde au montant de 239 500 \$ du *Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$*;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite utiliser les soldes disponibles de différents règlements d'emprunt fermés afin de diminuer le solde à refinancer en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'utiliser les soldes disponibles de différents règlements d'emprunt fermés au montant de 56 500 \$ afin de diminuer le solde à refinancer du règlement d'emprunt numéro 2019-07. Cette utilisation portera le solde à refinancer à 183 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Embauche à la direction générale (directeur général et greffier-trésorier)*

2025-057 EMBAUCHE ET NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Considérant que toute municipalité doit avoir un directeur général et un greffier-trésorier en vertu des articles 179 et 210 du *Code municipal du Québec*;

Considérant l'ouverture du poste de directeur général et greffier-trésorier pour donner suite au départ de Monsieur Adam Coulombe en vertu de la résolution 2025-039;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu que le conseil municipal embauche et nomme Monsieur Alain Thibault au poste de directeur général et greffier-trésorier;

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, le contrat de travail lié à cette nomination tel que présenté au conseil municipal.

La période de probation est d'une durée de trois (3) mois à compter de sa nomination.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *Nomination des représentants auprès de diverses institutions*

2025-058 RÉSOLUTION DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les représentants et signataires autorisés au compte de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de l'institution financière;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter les modifications concernant l'administration de la Municipalité de Baie-des-Sables pour ce qui suit :

Monsieur Gérald Beaulieu, maire, ou, à titre de substitut en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, Madame Marie-Claude Saucier, mairesse suppléante.

ET

Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier, ou, à titre de substitut en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, Madame Marie-Eve Guay, directrice générale adjointe;

SOIENT les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

Les pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu qu'il doit obligatoirement avoir une signature du maire ou de la mairesse suppléante ainsi qu'une signature du directeur général ou de l'adjointe de direction. Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2025-059 AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS

Il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu :

Que la personne morale délègue à la personne identifiée ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises,

incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de Carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées de Carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

- Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2025-060 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES ET D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – CLICÉQUR-ENTREPRISES

Attendu qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au ClicSÉQUR – Entreprises de la Municipalité de Baie-des-Sables (08080);

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables autorise Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier à compléter les formulaires de Revenu Québec suivants :

- Annexe A – Nomination d'un responsable des services électroniques;
- Annexe B - Révocation de la procuration d'un responsable des services électroniques;
- Annexe C - Nomination d'un représentant autorisé.

ET afin de mettre à jour le dossier ClicSÉQUR – Entreprises de la Municipalité de Baie-des-Sables;

- 1) Autorise Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, à inscrire Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier, à titre de responsable des services électroniques ClicSÉQUR – ENTREPRISE;
- 2) Autorise Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, à inscrire, Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier, à titre de représentant autorisé des services CliqSÉQUR – ENTREPRISES;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2025-061 REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DE SERVICE CANADA

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le représentant autorisé de la municipalité auprès de Service Canada;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables mandate Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier à agir à titre de représentant autorisé auprès de Service Canada pour le numéro d'entreprise 106976103RP0001.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.6. Entente avec la MRC de La Matanie pour la fourniture de services administratifs

2025-062 ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MATANIE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES ADMINISTRATIFS

Considérant que la municipalité doit requérir à des services externes en raison du départ de son directeur général et greffier-trésorier pour assurer la bonne marche de ses affaires courantes et faciliter la période de transition;

Considérant que la MRC de La Matanie et la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir de la disposition de l'article 569 du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente intermunicipale de fourniture de services administratifs et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celle-ci;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, et la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, à signer l'entente relative à la fourniture de services administratifs avec la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. Adoption du rapport annuel 2024 relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie

2025-063 SCRSI – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024

Considérant le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1^{er} mai 2016;

Considérant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables ont pris connaissance du rapport annuel d'activités préparé par Icarium, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables est en accord avec les actions figurant au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que le préambule fasse partie de la résolution;

Que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables adopte le rapport annuel d'activités pour l'année 2024 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision;

De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais;

D'autoriser la transmission, par la MRC de La Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. Modification de l'entente du SRSI – Résiliation en cas de déclaration de compétence par la MRC

2025-064 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE – AUTORISATION SIGNATURE D'UN ADDENDA

Considérant que la MRC a confié à ICARIUM Groupe Conseil des mandats relatifs à la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la réalisation d'une étude d'optimisation des deux services de son territoire, soit le service de sécurité incendie (SSI) de la ville de Matane et le service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie;

Considérant qu'en octobre 2024, l'entreprise susmentionnée a déposé ses recommandations à la MRC, lesquelles ont été partagées à l'ensemble des élus municipaux en novembre 2024;

Considérant que ICARIUM Groupe Conseil recommande à la MRC de La Matanie de déclarer sa compétence, de la manière prévue à l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), en matière de sécurité incendie pour l'ensemble des municipalités rurales de son territoire et convenir d'une entente intermunicipale à long terme avec la ville de Matane en application des articles 569 et suivants dudit Code;

Considérant que l'ensemble des municipalités locales ont donné un accord de principe, à l'hiver 2025, pour la poursuite des travaux d'optimisation sur la base de la recommandation susmentionnée;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale relative l'organisation du Service régional de sécurité incendie afin de prévoir des modalités financières et administratives advenant sa résiliation en raison de la déclaration de compétence de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables ont pris connaissance du projet d'entente;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Alain Thibault, à signer l'Entente intermunicipale du 19 mars 2025 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011, le 30 septembre 2020, le 1^{er} mars 2023 et le 15 mai 2024 pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables;

De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie pour signature ainsi qu'à l'ensemble des municipalités participantes du SRSI pour information.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.3. Orientation dans le domaine de la protection incendie (résolution d'intention)

2025-065 ORIENTATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION INCENDIE

Considérant la résolution #2025-024 confirmant l'accord de principe de la Municipalité de Baie-des-Sables pour la poursuite des travaux de révision du SCRSI en intégrant la prise en charge des interventions d'urgence par le SSI de la ville de Matane, principalement à partir de la caserne du centre-ville, tout en tenant compte des besoins spécifiques des municipalités les plus éloignées de Matane;

Considérant que cette résolution confirme également l'accord de principe de la Municipalité de Baie-des-Sables pour la poursuite des travaux relatifs à la régionalisation de la compétence de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie, notamment afin qu'elle puisse offrir le service de prévention à l'ensemble des municipalités et convenir, pour les municipalités rurales, d'une entente en matière de desserte en sécurité incendie (interventions) avec la ville de Matane;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables, étant une municipalité éloignée de la ville centre (Matane), doit manifester ses intentions dans ce dossier;

Considérant les pourparlers en cours avec le Service de sécurité incendie – Mitis Est;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d’aviser la MRC de La Matanie que la Municipalité de Baie-des-Sables a l’intention d’intégrer le Service de sécurité incendie secteur Est de la Mitis dans le domaine de l’intervention incendie à partir du 1^{er} janvier 2026. Cependant, la Municipalité de Baie-des-Sables a également l’intention de remettre la prévention incendie à la MRC de La Matanie dans le cadre d’une entente à intervenir avec le Service de sécurité incendie secteur Est de la Mitis.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie et au Service de sécurité incendie secteur Est de la Mitis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Entretien des aménagements paysagers*

2025-066 ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS POUR L’ANNÉE 2025

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les dépenses d’embellissement en période estivale;

Considérant que la proposition suivante a été reçue :

- Aménagement Paysager JP Dufour inc. de Saint-Octave de Métis au coût de 725\$ plus les taxes (675 \$ en 2024);

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d’accepter la soumission d’Aménagement Paysager JP Dufour inc. de Saint-Octave de Métis au coût 725\$ plus les taxes applicables pour un entretien printanier(1), mi-saison(1) et automnal(1) des aménagements suivants :

- Aménagement paysager en face du bureau municipal;
- Aménagement paysager au pied des deux (2) enseignes dans les ronds-points du village;
- Aménagement paysager réalisé par le Comité d’embellissement dans le rond-point Ouest du village.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

10.2. *Libération d’une retenue dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2022*

2025-067 LIBÉRATION D’UNE RETENUE AU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2022 – VOLET II

Considérant les résolutions #2022-108 et #2023-175 relatives au versement du Fonds de visibilité Innergex pour l’année 2022;

Considérant la résolution #2025-07 adoptée le 19 mars dernier par le conseil d’administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

Considérant que le rapport final a été produit par l’organisme en question et jugé conforme par les administrateurs de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de demander à Innergex de verser la somme suivante directement à l’organisme mentionné :

VOLET II (Montant disponible en 2022 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Projet de coopérative alimentaire)	5 000	5 000	0	0

Fabrique de Baie-des-Sables (Travaux de rénovation au sous-sol de l'église)	5 730	5 730	0	0
Municipalité de Baie-des-Sables – Service des loisirs (Modules de jeux pour les jeunes et bacs à jardinage)	4 830	4 830	0	0
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables (Équipement pour la Fête nationale)	1 350	1 350	0	0
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Dossards, signalisation et drainage des sentiers)	1 250	950	300	0
Le Café La Caisse (Ameublement extérieur)	650	650	0	0
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Matériel pour les brunchs et les soupers de fondue chinoise)	550	550	0	0
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables (Oriflammes pour la visibilité lors d'évènements)	250	250	0	0
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager)	225	225	0	0
Chorale de Baie-des-Sables (Fils pour micros et piano)	165	165	0	0
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000 \$	19 700 \$	300 \$	0 \$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0 \$			

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Libération des retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2023

2025-068 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2023 – VOLET II

Considérant les résolutions #2023-068 et #2023-176 relatives au versement du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2023;

Considérant la résolution #2025-08 adoptée le 19 mars dernier par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

Considérant que le rapport final a été produit par l'organisme en question et jugé conforme par les administrateurs de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de demander à Innergex de verser la somme suivante directement à l'organisme mentionné :

VOLET II				
(Montant disponible en 2023 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Projet de coopérative alimentaire)	5 000	5 000	0	0
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Autocollants de visibilité Innergex et projets à venir)	3 030	3 030	0	0
Municipalité de Baie-des-Sables – Pimp ton village (Mobilier et équipement pour le local des jeunes)	3 200	3 200	0	0
Cercle de Fermières Baie-des-Sables (Coupeuse à guenille et articles de cuisine)	1 850	1 850	0	0
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Signalisation routière, rouleau de damage, outils et trousse de premiers soins)	1 670	1 250	420	0
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables (Ensemble audio amplifié autonome)	1 455	1 455	0	0
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Achat d'une échelle de cuisine et plateaux)	800	800	0	0
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager)	750	750	0	0

Municipalité de Baie-des-Sables (Bac à sable et poulailler pour le camp de jour)	700	700	0	0
Le Café la Caisse (Machine à maïs soufflé et moussieur à lait)	635	635	0	0
Comité d'embellissement et tourisme de Baie-des-Sables (Bacs à fleurs à l'entrée du quai)	500	500	0	0
Comité de la Bibliothèque Marie-Ratté (Impression du conte « Béline » et boîte à livres)	410	410	0	0
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000	19 580	420	0
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0			

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2024

2025-__ LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2024 – VOLET II

Considérant les résolutions #2024-069 et #2025-014 relatives au versement du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2024;

Considérant que les rapports finaux ont été produits par les organismes en question et jugés conformes par les administrateurs de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par _____ et résolu de demander à Innergex de verser les sommes suivantes directement aux organismes mentionnés :

VOLET II (Montant disponible en 2024 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Coopérative de solidarité de Baie-des-Sables	4000.00	4000.00	0.00	0.00
Municipalité de Baie-des-Sables (Aménagement d'un terrain de volleyball)	4000.00	3000.00	1000.00	0.00
Municipalité de Baie-des-Sables – Pimp ton village (Animation du local des jeunes)	4000.00	3000.00	1000.00	0.00
Comité de la Bibliothèque Marie-Ratté (Téléviseur intelligent avec chariot mobile)	2100.00	2100.00	0.00	0.00
Comité du cimetière de Baie-des-Sables (Incorporation en OSBL)	1850.00	1850.00	0.00	0.00
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Débroussailleuse)	1600.00	1200.00	400.00	0.00
Cercle de Fermières Baie-des-Sables (Équipement pour métier à tisser et articles de cuisine)	700.00	700.00	0.00	0.00
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Plaques de cuisson et ouvre-boîte commercial)	550.00	550.00	0.00	0.00
Friperie de Baie-des-Sables (Supports mobiles pour vêtements)	500.00	500.00	0.00	0.00
Municipalité de Baie-des-Sables – Service des loisirs (Achats de bols à soupe empilables)	400.00	400.00	0.00	0.00
Comité de la Bibliothèque Marie-Ratté (BDS en images – Décoration de la clôture de l'église)	300.00	300.00	0.00	0.00

TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000.00	17 600.00	2 400.00	0.00 \$
	\$	\$	\$	
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0.00 \$			

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2025

2025- VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX POUR L'ANNÉE 2025

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc., la nouvelle entité portant maintenant le nom d'Innergex;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2025 est de 27 004.04 \$;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de ses réunions du 19 et 24 mars 2025 pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2025;

En conséquence, il est proposé par _____ et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables et de demander à Innergex de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

VOLET I	
(Montant disponible en 2025 : 7 004.04 \$)	
Organismes retenus	Montant (\$)
Corporation de développement de Baie-des-Sables	2004.04
Le Café la Caisse	1000.00
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables	800.00
Municipalité de Baie-des-Sables – Pimp ton village	550.00
Municipalité de Baie-des-Sables – Service des loisirs	500.00
Cercle de Fermières Baie-des-Sables	500.00
Fabrique de Baie-des-Sables	500.00
Garde paroissiale de Baie-des-Sables	400.00
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables	325.00
Comité de la Bibliothèque Marie-Ratté	325.00
Club de ski de fond de Baie-des-Sables	100.00
TOTAL – VOLET I	7 004.04 \$

VOLET II				
(Montant disponible en 2024 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Municipalité de Baie-des-Sables (Aménagement du Parc du Sacré-Cœur)	5000.00	0.00	3750.00	1250.00
Corporation du cimetière de Baie-des-Sables (Aménagement du cimetière)	4000.00	0.00	3000.00	1000.00
Municipalité de Baie-des-Sables – Pimp ton village (Animation du local des jeunes)	3350.00	0.00	2500.00	850.00
Municipalité de Baie-des-Sables – Service des loisirs	2000.00	0.00	2000.00	0.00

(Finalisation du terrain de volleyball)				
Corporation de développement de Baie-des-Sables (Appui à des projets futurs)	2000.00	0.00	2000.00	0.00
Cercle de Fermières Baie-des-Sables (Congélateur vertical)	1075.00	0.00	1075.00	0.00
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Grille-pain commercial et divers articles de cuisine)	1000.00	0.00	1000.00	0.00
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Modification des toiles hivernales des entrées)	575.00	0.00	575.00	0.00
Le Café la Caisse (Mélangeur sur socle et bacs de rangement alimentaires)	500.00	0.00	500.00	0.00
Comité de la Bibliothèque Marie-Ratté (Boîte à livres pour enfants et ordinateur portable)	500.00	0.00	500.00	0.00
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000.00	0.00 \$	16 900.00	3 100.00
	\$		\$	\$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0.00 \$			

Les commandites dans le cadre du volet II seront versées de la manière suivante (sauf exception) lorsqu'elles excèdent la somme de 2 000 \$: 75 % du montant à la signature de l'entente et 25 % au dépôt du rapport final. Il est également exigé aux organismes retenus dans le cadre du volet 2 de produire le rapport final au plus tard le 31 décembre 2025.

La Municipalité de Baie-des-Sables souhaite remercier les membres de la Corporation de développement pour l'analyse des demandes.

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.6 Suspension temporaire du programme Réno-Région de la SHQ

2025-071 NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION – APPUI À LA FQM

Considérant la lettre de la FQM datée du 27 mars 2025 et adressée au Premier ministre du Québec, M. François Legault, concernant la non-reconduction du financement du programme Réno-Région dans le budget 2025-2026;

Considérant que le programme Réno-Région a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence;

Considérant que la gestion de ce programme est confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) et est disponible pour les municipalités de moins de 15 000 habitant(e)s ainsi que pour les citoyen(ne)s qui ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que la MRC de La Matanie livre le programme Réno-Région pour son territoire et partage son personnel accrédité avec la MRC de La Haute-Gaspésie;

Considérant que, depuis 2022, ce sont 47,3 M\$ qui ont été investis dans des toitures qui coulent, des fenêtres en très mauvais état ou autre défectuosité majeure, dans 2 449 projets d'intervention avec une subvention moyenne de 19 309 \$;

Considérant qu'au cours des deux dernières années, ce sont 440 000 \$ qui ont bénéficié à 32 ménages à faibles ou à modestes revenus dans la MRC de La Matanie;

Considérant que ce programme permet de maintenir des personnes dans leur logement, dans des milieux où l'offre de logements abordables ou subventionnés est limitée;

Considérant que le maintien d'une offre en logements privés est essentielle dans un contexte national de pénurie de logements, laquelle est particulièrement sévère dans l'agglomération de recensement de Matane où le taux d'inoccupation était de 0,5 % en octobre 2024;

Considérant que la FQM évalue, à plus de mille, le nombre de ménages vulnérables inscrits sur les listes d'attente des municipalités responsables du programme Réno-Région, dont treize ménages en Matanie;

Considérant que, si rien n'est fait, à partir du 1^{er} avril 2025, les ménages vulnérables seront sans appui financier pour faire face à des travaux majeurs à leur logement dans contexte inflationniste;

Considérant que la suspension du programme en mars 2025 a également un impact sur les budgets municipaux 2025, lesquels ont été adoptés à l'automne précédent;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu :

De demander au gouvernement du Québec de remettre en place, au cours de la présente année, le financement du programme Réno-Région;

D'appuyer les démarches de la FQM auprès du Premier ministre du Québec;

De transmettre la présente résolution au Premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Matane-Matapédia et au président de la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Approbation du 1^{er} budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée

2025-072 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'accepter le budget révisé pour l'année financière 2025 de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée en date du 6 mars 2025 prévoyant une contribution estimative de la Municipalité de Baie-des-Sables au montant de 3 567 \$ (2 917 \$ pour le budget initial 2025), correspondant à 10 % du déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame.

Cette révision budgétaire tient compte de l'ajout de travaux majeurs dans l'entretien (+2 000 \$) et la rénovation d'un logement (+4 500 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Établissement des modalités relatives à l'implantation du camp de jour pour l'été 2025

2025-073 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2025

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2024-155;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'établir les modalités suivantes pour le camp de jour à l'été 2025 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école, sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.
- Clientèle admissible : enfants âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 16 juin 2025;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 180 \$ par enfant pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription (*Règlement de tarification numéro 2024-04*);
- Frais d'inscription flexible de 90 \$ par enfant par semaine, non décomposable (*Règlement de tarification numéro 2024-04*);
- Période d'opération : du 30 juin au 8 août 2025 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 7 h 30 à 17 h 30 (10 heures par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du camp de jour. Après trois (3) récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au camp de jour pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Un guide sera remis à chaque parent au début du camp de jour (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au camp de jour sera également complétée par les animateurs;
- Le nombre maximal d'inscriptions est fixé à trente (30) jeunes par semaine.

La directrice générale adjointe et coordonnatrice en loisir, Madame Marie-Eve Guay, est autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

11.3. Mandat d'architecture pour l'amélioration de l'accès au Centre communautaire Gabriel-Raymond

2025-074 MANDAT D'ARCHITECTURE À MARIE-HÉLÈNE NOLLET POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND

Considérant la volonté du conseil municipal d'améliorer l'accessibilité et la sécurité au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que la municipalité a autorisé la présentation de demandes financières au PRIMA et au *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* en vertu des résolutions #2024-079 et #2024-12;

Considérant l'offre de services professionnels en architecture de Madame Marie-Hélène Nollet en date du 12 mars 2025;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter l'offre de services professionnels en architecture de Madame Marie-Hélène Nollet pour la réalisation d'une étude visant l'amélioration de l'accès du Centre communautaire Gabriel-Raymond au montant de 11 900 \$ avant les taxes. Cette proposition inclut les relevés, la mise en dessin, la conception, l'esquisse et présentation 3D, les documents préliminaires, les plans définitifs, le suivi de l'appel d'offres et la surveillance des travaux.

Cette dépense d'investissement sera financée à même les aides financières mentionnées dans le préambule et/ou la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Remplacement des enseignes de bienvenue aux limites territoriales et du cœur villageois de Baie-des-Sables;
- Isolation à réparer aux événements de toit du Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Motion de félicitations à Monsieur Réjean Ratté pour le projet de remplacement du système de son au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Lettre de remerciement du ministère des Transports de la Mobilité durable pour les interventions municipales déployées au cours de la tempête hivernale ayant eu lieu du 7 au 9 mars 2025 (centre d'hébergement).

15. *Levée de la séance*

2025-075 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Secrétaire

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire